

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Président.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 13

Nombre d'exprimés : 16

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Daniel POMERET, Claire PEIGNE, Philippe BOUTEILLE, Sylvie JOVILLARD, Philippe SOLER, Laurent DUBUY, Valérie DUGELAY, Gérard CHARDON (titulaire)

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes : Alexandra CHEVALIER,

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOUD

Délégués de l'EPCC FOSSILEA représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE.

Présence exceptionnelle : Pauline LANDRY-TEMPOREL (DGA à la CCBPD), Eric TEISSIER (DGS à la CCBPD).

Absents Excusés :

Déléguée titulaire de la CCBPD : Pascale BAY

Délégués suppléants de la CCBPD : Jacques PARIOST, Catherine MOINE, Christian GALLET, Régine GAUTHIER GUDIN, René BLANCHET, Séverine FELIX, Marie-Claire PAQUET.

Déléguée de la commune de Saint-Jean-des-Vignes : Mélanie PEREZ

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD

Pouvoirs :

- Pascale BAY donne pouvoir à Valérie DUGELAY
- Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

Secrétaire de séance : Laurent DUBUY

Le Président ouvre la séance et nomme l'ensemble des membres présents au Conseil d'administration et l'absence de Pascal LEBRUN. Il informe l'ensemble des membres du Conseil que Pascal LEBRUN a donné sa démission en septembre dernier.

I. Désignation du Secrétaire de séance

Le Conseil d'administration à l'unanimité désigne Laurent DUBUY pour remplir les fonctions de secrétaire.

II. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 17 septembre 2025

Le Président rappelle que le dernier CA a eu lieu de le 17 septembre 2025, que le procès-verbal a été transmis préalablement aux membres.

Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

III. Convention de partenariat avec le Syndicat mixte Beaujolais GEOPARC en vue d'une assistance scientifique.

Le Président rappelle le partenariat avec le Syndicat mixte Beaujolais qui existait de longue date et l'importance du musée comme centre d'interprétation du GEOPARC du Beaujolais, haut lieu scientifique en matière de géologie.

Il expose la nécessité de reconduire cette convention nécessitant la mise à disposition de Bruno Rousselle, conservateur du musée FOSSILEA aux services du Syndicat mixte Beaujolais dans divers domaines :

1. De conseil et d'assistance scientifiques
2. De recherche et de développement scientifiques

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

La mise à disposition est renouvelée pour une équivalence d'environ 4,5 jours mensuels, soit 20 % de son temps de travail, pour un coût annuel très précis et ne pouvant excéder 16 500 €.

Le Président rappelle que le responsable scientifique demeure sous la responsabilité de l'EPCC, son employeur, dans l'exercice des missions prévues par la présente convention. Il sera amené à intervenir sur l'ensemble du territoire du Géoparc Beaujolais et au-delà dans le cadre de missions ou d'événements.

Ses travaux sont libres de tout droit, l'EPCC et le SMB ont le droit d'utiliser librement les découvertes et les contenus des supports réalisés. En cas de publication d'articles scientifiques et autres supports, l'auteur doit mentionner que ce travail a été réalisé dans le cadre de la présente convention et du fait de son appartenance au Géoparc Beaujolais.

Le SMB procède au financement de la présente convention sur la base :

- Du taux horaire chargé, établi sur la base de la dernière fiche de paie disponible (septembre), soit 41,88 euros,
- Des frais kilométriques nécessaires aux déplacements (le remboursement sera effectué selon le barème kilométrique en vigueur au SMB, au départ du domicile, dans la limite de 1500 km annuels),
- Des autres frais de déplacement éventuellement engagés.

Le volume horaire pouvant être affecté aux temps de travail consacrés aux deux domaines définis à l'article 1 de la convention ne peut dépasser 20% d'un équivalent temps plein (0,20 ETP). Le financement versé par le SMB est plafonné à 16 500 euros, hors frais kilométriques et autres frais de déplacement :

Nombre d'heures rémunérées mensuel (pour 1 ETP)	151,67 h
Nombre d'heures rémunérées mensuel (pour 0,20 ETP)	30.33 h
Financement SMB mensuel	1 270.39 €
Financement SMB plafond annuel (hors déplacements)	15 244.66 €

Deux fois par an, l'EPCC fournit au SMB un état récapitulatif chiffré du temps consacré à la démarche Géoparc pour le semestre écoulé, ainsi que des frais afférents (notamment les frais de déplacements).

Le paiement s'effectue en 2 échéances aux mois de juin (50%) et décembre (50%), une fois les états récapitulatifs du temps passé validés par les 2 parties.

Cette convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2025. Elle pourra faire l'objet d'une reconduction pour une durée équivalente par voie d'avenant.

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

Le Président rappelle que la résiliation de ce partenariat peut intervenir à tout moment sur simple lettre d'une des deux parties avec un préavis minimum de 3 mois. Il est procédé, sur la base des bilans du temps passé tenus par le responsable scientifique, à une évaluation du pourcentage de réalisation du travail de l'année en cours, validée par les deux parties. Le règlement s'effectue par application de ce pourcentage au montant prévu dans l'article 5.

L'EPCC ne pourra pas être tenu responsable des suites de l'interruption de cette convention, en cas de cessation de ses activités.

Plusieurs administrateurs soulignent l'intérêt d'un référent scientifique identifié pour un musée récent et en développement. La question de l'évolution de ce temps de mise à disposition pourra être réexaminée dans un an, en fonction des besoins et des moyens.

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de :

- Approuver la poursuite du partenariat scientifique mis en place entre le musée et le Syndicat mixte du Beaujolais
- Approuver la convention définissant les conditions et modalités de ce partenariat
- Autoriser la directrice par intérim à signer ladite convention
- Les recettes de fonctionnement en résultant seront inscrites au budget principal exercice 2025 et suivant.

IV. Convention de refacturation de charges par la CCBPD à l'EPCC pour l'exercice 2025.

Le Président rappelle que le musée ayant ouvert en mai 2025, certaines dépenses ont été avancées par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Il présente en détail les sommes à refacturer :

- Électricité liée aux premières semaines d'exploitation : ~ 27 849.16 €
- Achat de produits pour la boutique : ~ 20 880 €
- Informatique / Téléphonie : ~ 16 522.22 €
- Divers petits achats d'exploitation engagés avant la bascule comptable.

La Président précise que la trésorerie actuelle de l'EPCC est suffisante pour absorber ces régularisations, le fonds de roulement étant stable.

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

Un échange a lieu sur la nécessité d'établir une procédure plus fluide pour les engagements de dépenses à compter de 2026 afin d'éviter les avances par la collectivité.

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de :

- Approuver la refacturation des dépenses engagées par la CCBPD à l'EPCC FOSSILEA pour un montant total sur l'année 2025 estimé à plus de 65 000 euros,
- Approuver la convention détaillant les conditions de cette refacturation à conclure entre l'EPCC FOSSILEA et la CCBPD,
- Autoriser la directrice par intérim à signer ladite convention,
- Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits – exercice 2025 au chapitre 011 – Charges à caractère général et 65 – Autres charges de gestion courante.

V. Avenant à la convention de prestation entre l'EPCC et la CCBPD

La Président rappelle que la convention initiale n'incluait pas explicitement l'appui informatique, pourtant indispensable au fonctionnement quotidien (maintenance du réseau, assistance utilisateur, mise à jour des équipements).

Cet avenant permettra d'intégrer officiellement :

- Les interventions de dépannage,
- L'assistance pour les logiciels informatiques et de téléphonie,
- La coordination avec les prestataires externes.

Plusieurs membres s'interrogent sur l'évolution future du parc informatique du musée ; Le Président annonce qu'un diagnostic complet sera mené en 2026.

Vu la délibération 25 2025 du 11 juin 2025 relative à la convention de prestations entre la CCBPD et l'EPCC,

Vu le projet d'avenant à la convention annexé à la présente délibération,

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de :

- Approuver l'appui administratif et technique apporté par la CCBPD à l'EPCC FOSSILEA pour l'accompagner dans sa phase de démarrage en matière informatique et de téléphonie,
- Approuver l'avenant à la convention de gestion à conclure entre l'EPCC FOSSILEA et la CCBPD,
- Autoriser la directrice par intérim à signer ledit avenant,

- Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire – exercice 2025 et suivants – Chapitre 012 – Charges de personnel.

VI. Mise en place d'une prime de salissure

La Président expose les missions de certains agents soumis à des tâches salissantes et répétitives (maintenance des espaces, manipulation de matériaux, nettoyage spécifique lié à la fréquentation du musée).

Une prime forfaitaire mensuelle de 15 € est proposée.

Les membres soulignent que, bien que symbolique, elle constitue une reconnaissance utile du travail de terrain.

La prime sera versée chaque mois 11 mois sur 12 afin de tenir compte des congés annuels (ainsi, la prime sera versée de février à décembre).

Elle ne sera pas proratisée en fonction de la quotité travaillée.

Le Président informe des postes éligibles à cette prime :

Libellé de l'emploi permanent	Nombre de postes	Eligibilité à la prime
Direction de l'établissement	1	Non
Conservation du musée	1	Oui
Gestion administrative et financière	1	Non
Médiation culturel	4	Oui
Gestion technique et maintenance	1	Oui

Le Président informe également qu'elle pourra être versée à tout salarié recruté temporairement sur l'un des emplois éligibles.

Vu l'article L4122-2 du Code du travail,

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité de :

- Mettre en place une prime de salissure d'un montant de 15 euros par mois versée chaque mois de l'année à l'exception du mois de janvier.

VII. Définition des règles et durées d'amortissement applicables aux immobilisations de l'EPCC

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

Afin de fiabiliser la comptabilité patrimoniale, il est proposé de fixer des durées cohérentes avec les pratiques usuelles :

IMPUTATION DE L'IMMOBILISATION	DUREE D'AMORTISSEMENT
Biens de faible valeur (montant inférieur à 500 euros toutes taxes comprises)	1
20 Immobilisations incorporelles	
203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	
2031 Frais d'études (non suivis de travaux)	5
2032 Frais de recherche et de développement	5
2033 Frais d'insertion (non suivi de travaux)	5
205 Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	
2051 Concessions et droits assimilés	2
208 Autres immobilisations incorporelles	
2087 Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5
2088 Autres immobilisations incorporelles	5
21 Immobilisations corporelles	
211 Terrains	
2111 Terrains nus	non amortissable
2115 Terrains bâtis	
2118 Autres terrains	
212 Agencements et aménagements de terrains	
2125 Terrains bâtis	40
2128 Autres terrains	40
213 Constructions	
2131 Bâtiments	40
2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15
2138 Autres constructions	15
215 Installations, matériel et outillage techniques	
2151 Installations complexes spécialisées	15
2153 Installations à caractère spécifique	40
2154 Matériel industriel	5
2155 Outillage industriel	5
2157 Agencements et aménagements des matériel et outillage industriels	15
2158 Autres	5
216 Collections et œuvres d'art	non amortissable
218 Autres immobilisations corporelles	
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2182 Matériel de transport	6
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184 Mobilier	10
2188 Autres	10

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

Après un bref échange, ces durées sont jugées pertinentes.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de :

- Définir les règles et durées d'amortissement pour les immobilisations acquises par l'EPCC à compter du 1^{er} janvier 2026 telles que détaillées ci-dessus,
- Amortir sur un an les biens de faible valeur (valeur inférieure à 500 euros).

VIII. Débat d'orientations budgétaires 2026

Recettes

Le compte administratif provisoire pour l'année 2025 fait ressortir les résultats suivants :

CA 2025	
Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	53k€
Report n-1	0k€
Résultat cumulé	53k€
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	-22k€
Report n-1	0k€
Résultat cumulé	-22k€
Solde de clôture	31k€

Le Président rappelle que 2026 sera la première année d'exploitation complète et devra permettre d'atteindre un rythme de croisière tout en recherchant la diversification et le développement des financements.

Le Président présente le rapport de Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui servira de base à l'élaboration du Budget 2026.

Les recettes d'exploitation de FOSSILEA sont composées de :

- Les recettes issues de la billetterie,
- Les recettes issues des ventes de la boutique,
- Les recettes de locations d'espaces (à développer),
- Les recettes liées au restaurant,
- Le mécénat (à développer),

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

- Les participations des deux membres, la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées et la commune de Saint-Jean-des-Vignes,

Les administrateurs soulignent l'importance de renforcer le réassort régulièrement, de sélectionner des articles adaptés au public familial et de développer le dépôt-vente avec des artisans ou éditeurs locaux.

Le Président informe qu'un restaurateur est en cours de finalisation de recrutement, le choix s'étant porté sur un candidat ayant de l'expérience dans un contexte muséal similaire (restauration, snacking, carte évolutive, traiteur à la demande). L'installation est prévue pour le début 2026.

Recettes tarifaires

Afin de déterminer le niveau des recettes, l'hypothèse retenue est une fréquentation de xxx

Pour rappel, les tarifs actuels sont :

- Pour la billetterie :

	ENTREES	ATELIERS
Tarif plein (adulte)	9 €	5 €
Tarif réduit (demandeur d'emploi, 16-25 ans, etc.)	6,5 €	//
Tarif réduit (enfant)	5 €	5 €
Tarif réduit (scolaire)	6 €	5 €

Des PASS annuels, des tarifs groupes et tarifs classe ont également été mis en place. A ce stade, aucune révision tarifaire n'a été évaluée.

Estimées de façon très prudente, les recettes tarifaires s'établissent ainsi à :

- Billetterie : 110 000 euros (entrées et ateliers compris),
- Locations d'espaces : 5 000 euros,
- Boutique : 30 000 euros,
- Redevance versée par le restaurateur : 10 000 euros.

Le Président revient sur la fréquentation de mai à décembre 2025 : Au 5 décembre 2025, le musée comptait 14 350 visiteurs, soit un peu moins de 15 000 sur l'année. Malgré la curiosité initiale, la fréquentation scolaire a été moindre, mais devrait s'établir à mesure que les projets pédagogiques se développent.

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

Il revient également sur les tarifs et indique qu'ils sont jugés très abordables et n'ont fait l'objet d'aucune remarque négative de la part des visiteurs. La satisfaction est élevée.

Mécénat et Participations des membres

Conformément aux statuts, les participations des membres se décomposent comme suit :

- Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) : 440 000 euros permettant l'équilibre du budget dans son ensemble (sections d'exploitation et d'investissement, sans recours à l'emprunt),
- Saint-Jean-des-Vignes : 1 000 euros.

Deux autres recettes sont identifiées :

- La participation du Syndicat mixte du Beaujolais au titre du partenariat scientifique pour le Géoparc : 12 000 euros,
- Des recettes de mécénat : 5 000 euros.

🌿 ***Les subventions et participations (chapitre 74) et de mécénat (chapitre 75) seraient ainsi portées à 458 k€ au budget 2026 (contre 577 k€ au budget 2025).***

Le Président rappelle que le développement du mécénat est un axe stratégique (objectif de 5 000 €), notamment en sollicitant des partenaires comme Lafarge pour un soutien régulier et pérenne sur l'entretien du site.

Les membres évoquent la difficulté du mécénat dans un contexte de forte concurrence culturelle. Un plan d'action renforcé sera proposé en 2026.

Dépenses

Charges à caractère général

Les principaux postes sont :

- Le renouvellement du stock de la boutique : 15 000 euros,
- Les fluides (eau, électricité, carburant) : 42 000 euros,
- Des fournitures pédagogiques, techniques et administratives : 15 000 euros,
- Les charges de téléphonie et de réseau (y compris location des terminaux bancaires) : 7 000 euros
- Les charges liées à l'entretien et la maintenance du bâtiment (y compris de la scénographie) et du jardin : 42 250 euros,

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

- Les frais de nettoyage et d'alarme : 25 000 euros,
- La redevance d'occupation versée à la CCBPD : 1 000 euros,
- La maintenance informatique : 9 500 euros,
- La communication : 10 000 euros,
- Une enveloppe dédiée au renouvellement de l'exposition temporaire : 15 000 euros,
- Les assurances : 7 000 euros,
- D'autres frais de fonctionnement divers (formation, frais de déplacement, etc.).

✱ **Les charges à caractère général seraient ainsi estimées à environ 199 k€ (contre 267 k€ au budget primitif 2025).**

Charges de personnel

Les charges de personnel ont été calibrées selon les hypothèses suivantes :

- Direction
 - ✎ Valorisation du poste sur 12 mois (bien que l'arrivée de la nouvelle direction ne se fasse *a priori* pas au 1^{er} janvier 2026),
- Conservation
 - ✎ Valorisation du poste permanent en tenant compte de la prime d'ancienneté applicable dès le 13^{ème} mois dans la structure,
- Gestion administrative et technique
 - ✎ Valorisation des 2 postes permanents en tenant compte de la prime d'ancienneté applicable dès le 13^{ème} mois dans la structure,
- Médiation
 - ✎ Valorisation des 4 postes permanents en tenant compte de la prime d'ancienneté applicable dès le 13^{ème} mois dans la structure,
 - ✎ Valorisation d'un renfort d'été limité à 4 mois,
 - ✎ Valorisation d'enveloppes dédiées aux majorations applicables en cas de travail les jours fériés.

✱ **Les charges de personnel seraient ainsi estimées à environ 407 k€ (contre 430 k€ au budget primitif 2025).**

Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante se composent de frais liés au logiciel de billetterie pour un montant de 4 000 euros.

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

- Les autres charges de gestion courante seraient ainsi estimées à environ 4 k€ (contre 24 k€ au budget primitif 2025).

Section d'investissement – hypothèses envisagées

La constatation de résultats budgétaires 2025 excédentaires permettra d'alimenter la section d'investissement et d'envisager une enveloppe sur différents postes à arbitrer en lien avec la nouvelle direction de l'EPCC.

Aucun recours à l'emprunt ne sera envisagé pour équilibrer la section d'investissement.

Synthèse

RECETTES

Exploitation	613k€	613k€
74 - Subventions d'exploitation	453k€	199k€
70 - Vente de produits fabriqués, prestations	155k€	407k€
75 - Autres produits de gestion courante	5k€	4k€
042 - Reprises de subventions	0k€	1k€
002 - Report n-1	non intégré	3k€
		011 - Charges à caractère général
		012 - Charges de personnel
		65 - Autres charges de gestion courante
		042 - Amortissements
		023 - Virement à l'investissement

DEPENSES

Investissement	0k€	0k€
021 - Virement du fonctionnement	à définir en lien avec la future direction (PSC) et dans la limite du report excédentaire (aucun recours à l'emprunt)	21 - Immobilisations corporelles (collections)
10 - Dotations		21 - Immobilisations corporelles (matériel, mobilier)
16 - Emprunt d'équilibre		16 - Remboursement du capital de la dette
040 - Amortissements		040 - Reprises de subventions

Politique en matière de ressources humaines

L'équipe de l'EPCC FOSSILEA est composée de 8 emplois permanents :

- Le poste de direction ayant un statut d'agent contractuel de la fonction publique territoriale,
- Le restant de l'équipe relevant du code du travail et soumis à la convention collective ECLAT :
 - 1 conservateur scientifique,
 - 1 gestionnaire administrative et financière,
 - 4 médiateurs,
 - 1 gestionnaire technique.

A l'exception du conservateur, l'ensemble des salariés est à temps complet.

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

Au cours de l'année 2025, l'EPCC a fait appel à des contrats à durée déterminée pour couvrir la période estivale (2 contrats de 6 mois) et plusieurs stagiaires sont venus en appui de l'équipe.

Les administrateurs échangent sur la stratégie de montée en puissance : consensus sur une approche prudente mais volontariste.

Un consensus rappelle les points faibles à engager et développer pour 2026 lié principalement à la boutique et aux espaces extérieurs.

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'orientations budgétaires 2026, ci-joint, et du débat sur ce rapport d'orientations budgétaires.

IX. Recrutement d'une nouvelle direction pour l'EPCC

Le Président rappelle que suite à la vacance du poste de direction de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) FOSSILEA, un appel à candidatures a été lancé selon les termes suivants :

1. Missions

Placé sous l'autorité du Conseil d'administration et de son Président, le directeur dirigera l'établissement dans l'ensemble de ses dimensions, y compris managériales, en veillant à son bon fonctionnement et à la continuité du service public.

Il rédigera en collaboration avec l'ensemble de l'équipe le projet scientifique et culturel (PSC) puis en rendra compte au Conseil d'administration.

Il animera et coordonnera l'équipe du musée placée sous sa responsabilité, composée de 7 salariés permanents (régis par la convention collective « ECLAT ») et de saisonniers. Il devra prévoir et gérer les moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il assurera, en coordination avec le conservateur, la gestion et l'enrichissement des collections, en coordonnant les missions d'inventaire et de récolement des collections de l'association Espace Pierres Folles et de l'EPCC, toutes deux conservées au sein de l'établissement.

Il assurera la programmation de l'activité scientifique, pédagogique et culturelle de l'établissement.

Il assurera la valorisation du patrimoine géologique du Beaujolais, son histoire paléontologique, et les liens étroits qui existent entre les ressources géologiques locales et l'humanité, de la préhistoire à nos jours. Il veillera pour cela au développement d'une offre de médiation riche et variée.

Il organisera des expositions temporaires d'envergure locale et régionale.

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

Il s'attachera à inscrire l'établissement comme acteur majeur de la vie culturelle du territoire en élaborant et mettant en œuvre une stratégie de diversification des publics. Il concevra une programmation culturelle ambitieuse et riche répondant autant aux programmes scolaires qu'aux préoccupations de société du moment.

Il développera un réseau des partenaires, à toutes les échelles, du niveau local à l'international.

Il définira et mettra en œuvre la stratégie de communication de la structure.

Il organisera et supervisera la mise en œuvre d'actions d'animation et de médiation.

Il sera l'ordonnateur des recettes et dépenses de l'établissement, préparera le budget et les décisions modificatives et en assurera l'exécution, avec l'appui d'une gestionnaire administrative et financière. Il sécurisera et diversifiera les ressources financières du musée par la recherche de partenariats, de mécénat, la vente de prestations et de produits. Il préparera les réunions institutionnelles de l'établissement (Conseil d'Administration).

Il rendra compte auprès des deux membres de l'EPCC de l'activité de l'établissement. Il concevra des indicateurs et supervisera l'évaluation du projet d'établissement.

Il sera également amené à assurer les missions du service des publics.

2. Profil recherché

Enrichi d'expériences en management opérationnel ou fonctionnel, le candidat est spécialisé dans un (ou plusieurs) des domaines scientifiques évoqués dans la structure à savoir la géologie, la paléontologie, la préhistoire et/ou l'archéologie. Il devra en outre avoir une expérience en commissariat d'expositions et de production d'expositions.

Le candidat doit être doté d'une capacité à travailler en transversalité et en partenariat avec les autres acteurs culturels du territoire, tant au niveau local que national.

Force de propositions, rigoureux et organisé, il possède une aptitude à fédérer une équipe autour d'un projet de direction. Le candidat dispose d'une aptitude dans le management d'équipes aux métiers et fonctions diverses. Il possède également une expérience et des connaissances avérées en matière de pilotage administratif et financier d'un établissement public culturel de même type.

Créatif et à l'écoute, il doit avoir démontré ses qualités de négociateur.

Une connaissance du territoire du Beaujolais et de ses acteurs serait un plus.

3. Conditions d'emploi

Mandat de 5 ans sur la base d'un contrat à durée déterminée de droit public, renouvelable par période de 3 ans.

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

- Poste ouvert par voie statutaire (détachement, disponibilité) ou contractuelle.
- Cadre d'emplois : attaché.
- Rémunération selon expérience et/ou position statutaire.
- Temps complet.
- Déplacements fréquents, astreintes-représentations en soirée et le week-end.
- Localisation géographique du poste : Chemin du Pinay, St Jean des Vignes, 69380.

Suite à la parution de l'offre d'emploi, 12 candidatures ont été reçues, parmi lesquels :

- 2 étaient sans lien avec les attentes du poste,
- 7 présentaient des expertises et connaissances de l'un des domaines attendus mais étaient insuffisantes quant aux attentes liées au poste de direction, certains disposant d'une expérience trop limitée par rapport au profil (professionnels ayant effectué de simples stages ou uniquement de la médiation culturelle),
- 3 ont été retenues par le jury pour réaliser un entretien.

Après analyse des candidatures, les trois candidats ont été convoqués selon le déroulé suivant :

- Maud PASCAL
- Edwige MOLIERE
- Antoine DEYDIER

Le jury s'est tenu le 28 novembre de 8h30 à 12h au siège de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées en présence de :

- Daniel POMERET, Président de l'EPCC et de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées
- Philippe BOUTEILLE, Administrateur de l'EPCC et Maire de Saint-Jean-des-Vignes
- Eric TEISSIER, Directeur général des services de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées
- Pauline LANDRY-TEMPOREL, Directrice générale adjointe aux ressources de la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées

Le Président informe que le choix s'est porté sur une candidate ayant une expérience pertinente.

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

Il complète que la candidate retenue, Mme Maud PASCAL, travaille actuellement au sein de la fondation Fourvière, qu'elle a donné son accord définitif et que sa prise de fonction est attendue en début 2026, après son préavis de deux mois.

Philippe SOLER demande si un suivi entre l'EPCC et la Communauté de Communes est prévu pour assurer la bonne gestion avec la nouvelle direction suite aux événements compliqués vécus. Le Président informe qu'il s'agit du rôle du Conseil d'administration et non de la Communauté de Communes, au renouvellement des membres, de prévoir des reportings. Eric TEISSIER complète en indiquant que les liens étroits déjà mis en place suite aux événements seront conservés avec la nouvelle directrice. Philippe SOLER affirme que ce point est important.

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-12-05-00018 du 2 décembre 2024 relatif à la création de l'Etablissement public de coopération culturelle FOSSILEA,
Vu l'article 12 des statuts de l'EPCC FOSSILEA,

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de :

- Retenir la candidature de Maud PASCAL au poste de direction de l'EPCC FOSSILEA à compter du 1^{er} février 2026,
- Fixer à cinq ans la durée du mandat de la directrice,
- Autoriser le Président à négocier et à signer le contrat de travail et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

X. Questions ouvertes

Plusieurs points sont évoqués :

- L'intégration aux dispositifs touristiques et culturels régionaux : réseaux muséaux, partenariats avec les offices de tourisme...

Claire PEIGNE évoque un partenariat avec la région pour la mise en place d'un nouveau PASS Région Senior afin de valoriser les groupes. Corentin FAVRE précise que si cela fonctionne avec une carte, il faudra prévoir un équipement spécifique car le musée n'en possède pas actuellement.

Daniel PACCOUD évoque un besoin de tracts plus conséquent pour une mise à disposition sur les divers stands. Il propose également l'animation du hall d'entrée du musée avec la diffusion d'un film en contrepartie de place sur le

EPCC FOSSILEA

116 Chemin du Pinay
69380 SAINT JEAN DES VIGNES

présentoir du musée pour des flyers. Daniel PACCOUD insiste également sur l'intérêt de mise en place d'un dépôt vente.

Laurent DUBUY témoigne de la découverte d'une visite de nuit qu'il décrit comme magnifique grâce aux éclairages somptueux avec un accueil très chaleureux et souligne le potentiel de l'espace pour les locations événementielles génératrices de recettes.

- Signalétique extérieure : une amélioration est souhaitée à divers endroits et à compléter vers la faille avec un cartel explicatif plus complet.
- Auditorium : réflexion sur un usage élargi (conférences, projections, résidences pédagogiques)
- Parcours extérieur : idée d'un futur dispositif d'interprétation en plein air.

Philippe BOUTEILLE informe que le dinosaure sera très prochainement retiré du parc du musée par une société qualifiée pour un budget très abordable. Il sera déplacé au niveau de l'aire de loisirs, près de stand de boules, et fixé sur une dalle.

La date du prochain Conseil est proposée et fixée au **mercredi 21 janvier 2026 à 9h**. Le Président évoque l'intérêt d'y convier la nouvelle directrice.

Le secrétaire,

Laurent DUBUY



Le Président,

Daniel POMERET



